

22 oct 2015 -19:12

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2015

Comité de concertation : inscription d'un point relatif au contrôle et à l'analyse du gasoil marin

Sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du Comité de concertation du 28 octobre 2015 un point soumettant aux Régions le projet d'arrêté royal relatif à la dénomination, aux caractéristiques et à la teneur en soufre du gasoil marin.

Le projet d'arrêté royal transpose en droit belge la directive européenne 2012/33/UE relative à la teneur en soufre des combustibles marins. Il trouve son origine dans la décision de la Commission européenne d'engager une procédure d'infraction à l'encontre de la Belgique. La Commission européenne avait principalement des remarques concernant le manque de mesures de surveillance et de contrôle. Concrètement, le projet comprend des instructions quant à l'échantillonnage et l'analyse de l'utilisation des carburants à usage maritime avec une faible teneur en soufre. Il offre une base légale nationale qui précise que :

- le SPF Economie est chargé de l'échantillonnage et l'analyse du gasoil marin
- les prélèvements sont effectués périodiquement avec une fréquence et en quantités suffisantes de telle façon que les échantillons soient représentatifs du combustible examiné afin de se conformer à la directive

Enfin, le projet abroge l'arrêté royal du 13 décembre 2006 relatif à la dénomination, aux caractéristiques et à la teneur en soufre du gasoil marin.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be